

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 572 Subvention et convention avec l'association Atelier du Plateau/ Théâtre Ecarlate (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate, 5 rue du Plateau (19^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate, 5 rue du Plateau (19^e), au titre de l'année 2011 est de 46.000 euros dont 19.000 euros pour l'édition 2011 de l'Atelier du Plateau fait son cirque. X01696 ; 2011-02957 ; 9689.

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, sur la rubrique 33, la nature 6574 ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.